



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

## Procès-Verbal n°10 Réunion Plénière

Réunion du : **Mardi 3 janvier 2023**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

### Présentiel :

**CDA : Michel ALEXANDRE – Yann BODENES – Bernard COTY – Cédric DERVEAUX – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Pierre HOLLECKER – Christophe JOLY – Karim MESSISHA – Michel MOMBOISSE – Georges PEZZOLI – Jean REDAUD (Secrétaire de la CDA)**

Présents : **ETDA : Romain BOUGET – Claire DEWOST**

**Visioconférence : José CAUDMONT – Christophe COURET – Olivier GONCALVES – Gérard IVORA (représentant du CD) – Florian TAULIER**

**Assistent en début de séance : M. Willy PONT, Président du District et M. André VITIELLO, Secrétaire Général.**

Excusés : **Bruno CHARRETTE – Camille DAAS – Florian GONCALVES – Thierry WILLIG**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond



## NECROLOGIE

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de **Laurent BOUVAT**, ancien arbitre du District du Var à l'âge de 53 ans.

En cette pénible circonstance le Président et les membres de la Commission, présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

## FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

Du 13 au 16 Février 2022 à DRAGUIGNAN

Inscriptions auprès de l'IR2F – Ligue de Méditerranée à AIX EN PROVENCE.

## CONTACTS CDA

Le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

### Désignations :

Pour cette saison, la prise de contact entre les arbitres et les désignations devront se faire en respectant les directives suivantes :

**Du lundi au Vendredi 17h00 : UNIQUEMENT par mail à [cda@var.fff.fr](mailto:cda@var.fff.fr)**

**Du Vendredi 17h00 au Dimanche 18h00 : par téléphone au 06 30 93 82 82**

**Ce numéro est actif UNIQUEMENT sur le créneau ci-dessus.**

## PREAMBULE

En préambule à la réunion, le Président du District Willy PONT tient à présenter tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année et une très bonne santé à tous les membres de la CDA ainsi qu'à leurs familles.

Il renouvelle sa confiance dans les membres constituant la Commission et assure que tous ont son soutien. Il rappelle que l'investissement de chacun est important pour assurer le bon fonctionnement de l'institution.

Le Secrétaire général, André VITIELLO présente à son tour ses vœux aux membres constituant la CDA ainsi qu'à leurs familles et tous leurs proches. Il précise que la Commission peut compter sur lui pour aider cette dernière dans les difficultés qu'elle peut rencontrer.

## OUVERTURE DE LA SEANCE PLENIERE

### - Vœux du Président :

A l'occasion de la nouvelle année 2023 et en espérant que cette saison verra la fin de la pandémie actuelle qui perturbe toute la famille du Football et la vie sociale et familiale de bon nombre de ses licenciés, le Président et



les membres de la Commission de District de l'Arbitrage présentent leurs vœux les meilleurs de santé, joie, bonheur et réussite sportive à :

- Monsieur le Président de la ligue de Méditerranée et son Comité de Direction,
- Monsieur le Conseiller Technique Régional en Arbitrage,
- Monsieur le Président et les membres de la CRA de la ligue de Méditerranée,
- Messieurs les Présidents et membres de Comité de Direction des District de **PROVENCE**, de **CÔTE D'AZUR**, des **ALPES** et du **GRAND VAUCLUSE**,
- Messieurs les Présidents et membres des CDA des District ci-dessus,
- Monsieur **Pierre GUIBERT**, ancien Président du District du Var de football et Secrétaire Général de la F.F.F. pour le Football Amateur,
- Monsieur le secrétaire général du District,
- Messieurs les vice-présidents,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité de Direction,
- Mesdames les secrétaires administratives,
- Mesdames et Messieurs les présidentes et Présidents des club Varois ainsi qu'à tous leurs licenciés, joueurs et dirigeants,
- Mmes et MM. les arbitres ainsi qu'à leurs familles,
- M. le Président de l'UNAF VAR et son conseil d'administration,
- Mmes et MM. les présidentes et Présidents des commissions du district ainsi qu'à leurs membres,
- Mme la Conseillère Technique Départemental ;
- Mmes et MM. les délégués et observateurs.

## SECTION ADMINISTRATIVE :

### Suivi du courrier :

Le suivi est assuré par le Vice-Président délégué qui dirige celui-ci vers la personne compétente pour son traitement.

### Point sur les renouvellements :

La CDA compte 263 arbitres licenciés toutes catégories confondues selon les éléments ci-dessous :

Désignables	2	9	30	215	256
Non Désignables	1	0	6		7
Non Renouvelés		2	16		18



 Point sur les frais impayés :

Toutes les demandes de remboursement des frais d'arbitrage reçues avant le 13 décembre 2022 ont été traitées et transmises au service comptabilité du District le 14/12/2022 pour un règlement de principe au 5 janvier 2023.

 Point sur les frais de dossiers :

Actuellement, 13 arbitres ne se sont pas encore conformés à l'obligation fixée à l'article 30 du règlement intérieur de la CDA pour la saison en cours.

Une notification de sanction sera adressée aux contrevenant dans les prochains jours.

## SECTION DESIGNATIONS

 Désignations :

La section rencontre toujours les mêmes problèmes récurrents d'horaires tardifs ou de changement de terrains, surtout dans les catégories jeunes, ce qui perturbe grandement le bon fonctionnement des désignations

 Désignations Observateurs :

Le responsable de cette section étant absent excusé, le point sera fait lors de la prochaine séance plénière de la Commission.

## SECTION DISCIPLINAIRE

 Sanctions et convocations :

Le vice-président en charge de la discipline dresse le bilan des arbitres à convoquer pour le mardi 17/01/2023 et celui des notifications de sanctions à établir.

 Retour sur les commission disciplinaires :

a) Discipline :

Encore quelques rapports manquants et des absences trop souvent non excusées devant la Commission de discipline.

b) Appel Disciplinaire :

4 affaires ont été traitées en appel dont 3 sanctions confirmées et une modifiée.

Le représentant de la CDA auprès de cette instance informe la commission de l'absence d'un arbitre règlementairement convoqué pour une audition relative à des faits disciplinaires.

c) Ethique :

1 affaire a fait l'objet d'une audition. Elle concernait un manquement grave d'un arbitre qui a été alors sanctionné de 5 mois de non-désignations.



## SECTIONS FORMATION (ETDA)

### Formation Initiale en Arbitrage :

47 arbitres ont été formés depuis le début de la saison 2022/2023.

44 sont licenciés et désignables pour 31 d'entre eux. 13 Arbitres sont administrativement en attente de pouvoir être désignés.

### Journée de cohésion Stagiaires :

Elle a été globalement bien suivie et très appréciée des participants. Ce type d'opération mérite d'être réitérée dans la mesure du possible.

### Questionnaire PFP :

A ce jour, 118 tests ont été réalisés pour 123 manquants.

La date limite est fixée au 05/01/2023 à 23h59.

### Formation continue Stagiaires :

Il s'avère que lorsque les cours sont dispensés dans la salle de réunion de la CDA au District et qu'il y a beaucoup de stagiaires y participants, un manque crucial de place se fait sentir y compris au niveau des sièges.

### Suivi des rapports et des frais d'Observations :

Il est rappelé que les frais des observateurs sont transmis au service comptabilité du District le 20 de chaque mois.

### Rattrapage des tests physiques :

Ceux-ci se dérouleront le dimanche 12 février 2023 à

### Stage Futsal :

Ce stage est à programmer pour le dimanche 29 janvier 2023 à TOULON (en attente de confirmation).

A 21h15 l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance plénière.

*Prochaine réunion du bureau le mardi 17 janvier 2023 à 18h00.*

Le Président : Cyril BOUREAU

Le Secrétaire : Jean REDAUD